

Le surendettement des ménages

Présentation des « Débats économiques et financiers », n° 29

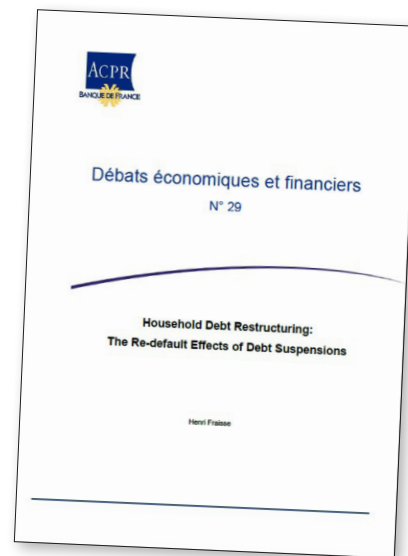
L'endettement des ménages et le nombre de ménages en faillite personnelle ont atteint pendant la dernière crise financière des niveaux record dans de nombreux pays. Dans un environnement d'endettement élevé, le débat de politique économique pour traiter du surendettement s'est orienté de l'établissement d'un régime de faillite pour prévenir le surendettement (par exemple, le « *Bankruptcy Abuse Prevention and Consumer Protection Act* » de 2005 aux États-Unis) vers des mesures concrètes pour restructurer la dette des ménages déjà surendettés (par exemple, le « *Home Affordable Modification Program* » mis en place en 2009 dans ce même pays). Un aspect inexploré empiriquement est dans quelle mesure la restructuration de leur dette permet aux ménages de sortir de la trappe du surendettement. Ce papier étudie la question dans le cas de la France et de l'influence de moratoire de deux ans versus un remboursement immédiat sur la rechute en surendettement.

Les faits de bénéficier d'un moratoire et de redéposer un dossier de surendettement peuvent être liés tous deux à des perspectives d'emploi faibles ou à des contraintes financières élevées. Il est alors difficile d'établir un lien de causalité entre moratoire et redépôt. L'étude s'appuie sur l'allocation aléatoire des dossiers entre les gestionnaires des commissions de surendettement et les sensibilités différentes de ces gestionnaires pour établir un lien causal. Cela revient à comparer deux dossiers en tout point identique mais qui ont été alloués l'un à un gestionnaire plus enclin à privilégier un moratoire et l'autre à un gestionnaire plus enclin à ordonner un remboursement immédiat.

Un moratoire diminue causalement de 36,9 % la probabilité d'une rechute dans les sept ans qui suivent la décision. L'effet du moratoire atteint son pic au bout de deux ans et disparaît après quatre ans. Pour la population des ménages ayant bénéficié d'un moratoire et n'ayant pas rechuté avant quatre ans, ce moratoire ne modifie pas leur comportement de remboursement par rapport aux ménages qui n'en ont pas bénéficié.

Le modèle permet de mesurer les effets d'un resserrement des conditions d'octroi d'un moratoire. Ces effets ne dépendent pas du nombre de créanciers ni de la part de la dette bancaire dans l'endettement total mais du taux de charges courantes (charges courantes/revenu). Par ailleurs, certains clients de certaines banques seraient plus sensibles à ce resserrement, suggérant indirectement que la politique de distribution de certaines banques cible des clients plus fragiles.

Au final, les résultats soulignent l'intérêt des programmes de restructuration de dettes pour aider les ménages à sortir d'une trappe à pauvreté. Ils plaident aussi pour la mise en place de politiques d'éducation financière et l'encadrement des normes de distribution de crédit à la consommation.



Consultez l'étude du surendettement des ménages dans les « Débats économiques et financiers ».